

A Beaune, le 14 avril 2026

Madame, Monsieur Le Maire,

Permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes félicitations pour votre récente élection. Je vous souhaite pleine réussite dans l'exercice de votre mandat.

Notre filière, nos Appellations et leur Organisme de Défense et gestion (ODG) jouent un rôle majeur dans la vie des communes, en termes d'emploi, de paysage, d'économie locale et d'identité territoriale. Nous souhaitons poursuivre le développement des synergies pour des partenariats gagnants-gagnants, notamment en renforçant le dialogue entre vous, élus, et les vigneron·ne·s de votre commune.

Les installations des conseils municipaux sont l'occasion de vous partager « Notre pacte pour les territoires viticoles ». Il recense 10 propositions portées par notre profession au niveau national. Ce pacte vise à mieux articuler les politiques locales avec les besoins et atouts de notre filière sur les thématiques de l'aménagement et la dynamisation du territoire (enjeux d'aménagement, de foncier, de vivre-ensemble, d'œnotourisme et d'attractivité territoriale).

Dans cet esprit de partage et communication, nous tenions à vous informer de l'activité à venir dans le vignoble. En effet, les applications de produits phytosanitaires dans les vignes vont démarrer. Elles ont pour but de protéger les cultures contre les principales maladies de la vigne. Ces maladies, si elles ne sont pas maîtrisées rendent impossibles la production du raisin. **La campagne va durer approximativement jusqu'à mi-juillet.** Le rythme de passage des pulvérisateurs est d'environ tous les 8-12 jours quelque soit le mode de culture (conventionnel ou biologique).

Les viticulteurs mettent tout en œuvre pour que ces interventions se fassent dans les meilleures conditions techniques mais aussi sociétales. Nos organisations professionnelles via leurs différents canaux d'informations et les actions d'animation terrains (journées de formations, bulletins techniques, groupes de viticulteurs) les accompagnent dans le respect de ces objectifs.

La campagne de travaux en vert et de traitements est une période très chargée pour l'ensemble des vigneron·ne·s. Néanmoins, chacun s'engage à prévenir les riverains en amont de chaque traitement ou en début de campagne en précisant la cadence envisagée de traitement. La modalité d'information reste libre : discussion, SMS, mail, courrier, etc...

Il se peut que vos administrés soient confrontés à des situations délicates. Des supports de communication sont à votre disposition sur simple demande à la CAVB. Ils peuvent être utilisés, dans le but de favoriser le bien vivre ensemble, ils rappellent quelques règles simples et de bon sens.

S'il existe des problèmes de communication entre riverains et viticulteurs dans votre commune et que vous souhaitez organiser une réunion d'informations et d'échanges pour établir ou maintenir le dialogue, **n'hésitez pas à nous contacter.**

Je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Thiébault Huber
Président de la CAVB



Contact CAVB : Charlotte Huber- 03 80 25 00 21